

Rénovation du bâtiment du Collège de Courtelary

LE PROJET EN DÉTAIL



Sommaire

Introduction

Message du Conseil municipal	4 - 5
Contexte	6 - 7

Le projet

Interventions prévues par secteur	8 - 15
Vie pendant le chantier	16 - 17
Mise aux normes	18
Durabilité	19

Finances et planification

Devis	20 - 22
Financement et quotité d'impôt	23
Organisation et objectifs	23

Conclusion

Recommandation du Conseil municipal	25
Consultation du projet et questions	25



Message du Conseil municipal

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le bâtiment principal de l'école de Courtelary, est un témoin précieux de notre histoire. Cependant, ce bâtiment ne répond plus aux normes actuelles, que ce soit en matière de sécurité, d'accessibilité ou d'efficacité énergétique. Sans rénovation, la municipalité ne pourra plus garantir un environnement scolaire adapté aux besoins des élèves et enseignants.

Par ailleurs, aucune solution de remplacement n'est envisageable: ni Courtelary ni les autres communes du syndicat scolaire COVICOU ne disposent de terrains pour accueillir une nouvelle construction de ce type. Si aucune action n'est entreprise, la Municipalité au travers du syndicat scolaire, serait dans l'incapacité de maintenir les trois cycles (enfantine, primaire et secondaire) sur son territoire, ce qui fragiliserait l'attractivité et la vie de la commune.

Face à cette situation, le Conseil municipal propose d'approuver un crédit de 10,4 millions de francs pour rénover ce bâtiment emblématique. Ce montant incluant aussi l'aménagement de salles de classe provisoires, garantissant ainsi la continuité des activités scolaires pendant les travaux.

Ensemble, assurons un avenir durable à notre école et à nos enfants.

Le Conseil municipal de Courtelary



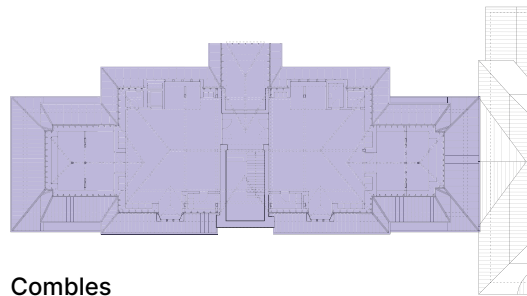
Contexte

Construit en 1908, le bâtiment principal de l'école de Courtelary est un témoin précieux de notre patrimoine architectural, il est inscrit comme digne de protection dans le recensement architectural. Bien qu'il ait bénéficié de quelques rénovations localisées au fil des décennies, aucune intervention de fond n'a été entreprise.

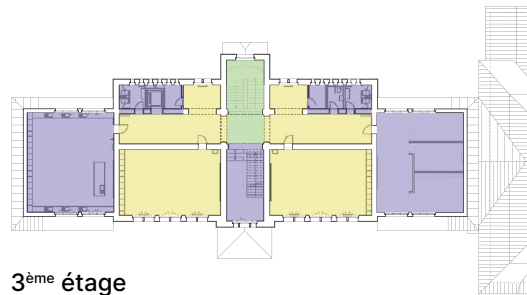
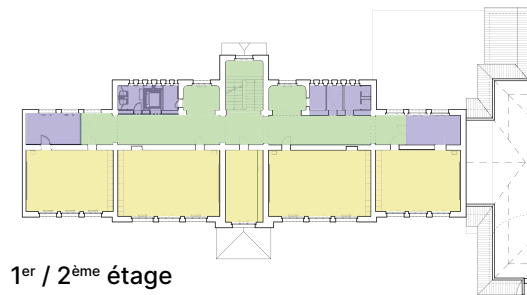
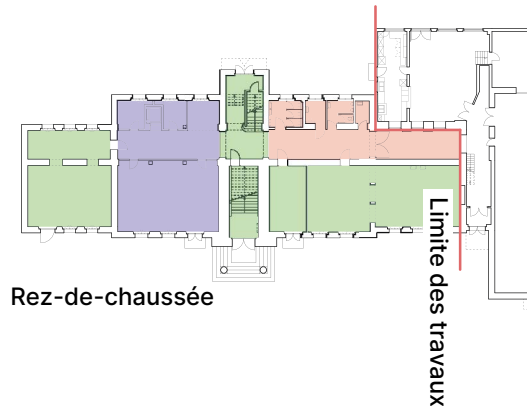
En l'état actuel, le bâtiment n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, ses installations ne garantissent plus les niveaux de sécurité minimaux et les locaux ne répondent plus aux besoins d'un enseignement moderne. Face à cette situation, le canton impose un assainissement urgent, sans lequel la garantie de l'enseignement dans ce bâtiment pourrait être remise en cause. Une telle mesure aurait un impact direct sur l'attractivité de la commune, compromettant son rôle éducatif et social.

La démolition de cette structure emblématique est exclue. La possibilité de construire une nouvelle école est inenvisageable, comme cela a été analysé lors des phases préliminaires.

Il est aujourd'hui crucial d'agir pour garantir la pérennité de cette infrastructure essentielle et préserver l'avenir éducatif de Courtelary.



Combles

3^{ème} étage1^{er} / 2^{ème} étage

Rez-de-chaussée

Limite des travaux

Interventions prévues par secteur

Les interventions prévues permettent de mettre le bâtiment aux normes tout en valorisant l'entier des surfaces, du rez-de-chaussée aux combles. Elles permettront aussi d'assurer l'accessibilité de l'école pour les personnes à mobilité réduite.

Interventions lourdes

- Assainissement et isolation de la toiture
- Installation d'un nouvel ascenseur qui permet d'accéder à tous les étages
- Isolation des planchers entre les salles de classe (pour acoustique et phonique)
- Nouvelle aula (salle de musique) dans les combles
- Nouvelle salle des maîtres dans les combles
- Nouveaux locaux pour l'administration scolaire du syndicat COVICOU
- Réfection totale des sanitaires
- Rénovation totale de la salle de sciences
- Création de nouvelles salles de groupes pour l'enseignement
- Création d'une salle de dessin au rez-de-chaussée
- Nouvel escalier pour l'accès aux combles
- Changement et mise aux normes de toutes les fenêtres
- Rafraîchissement des parois et plafonds
- Assainissement et mise aux normes des éléments techniques (électricité, chauffage, sanitaires et ventilation)
- Changement et mise aux normes de toutes les fenêtres

Interventions moyennes

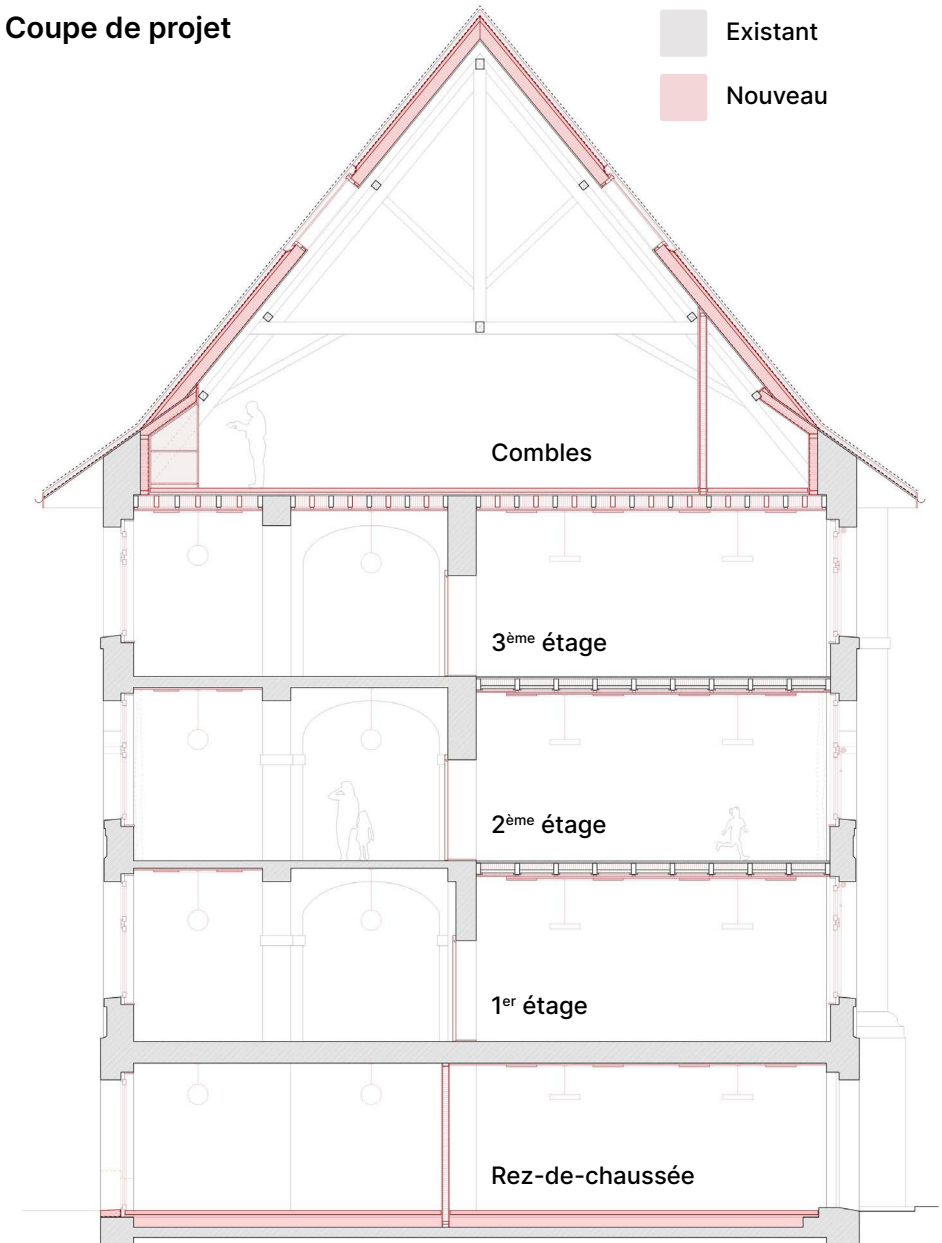
- Rénovation et mise aux normes des salles de classe
- Isolation des planchers entre les salles de classe (pour acoustique et phonique)
- Création d'une salle de pause pour les enseignants
- Rénovation du sol des couloirs au 3^{ème} étage
- Rafraîchissement des parois et plafonds
- Assainissement et mise aux normes des éléments techniques (électricité, chauffage, sanitaires et ventilation)
- Changement et mise aux normes de toutes les fenêtres
- Changement et mise aux normes de toutes les portes intérieures

Interventions légères

- Installation d'une ventilation dans la salle de travaux manuels
- Rafraîchissement de la cage d'escaliers centrale avec mise aux normes du garde-corps
- Rafraîchissement des parois et plafonds
- Assainissement et mise aux normes des éléments techniques (électricité, chauffage, sanitaires et ventilation)
- Changement et mise aux normes de certaines fenêtres selon nécessité

Pas d'intervention

Coupe de projet



Salle de classe existante



Salle de classe - Visualisation du projet



Combles existantes



Combles - Visualisation du projet



Couloir existant



Couloir - Visualisation du projet

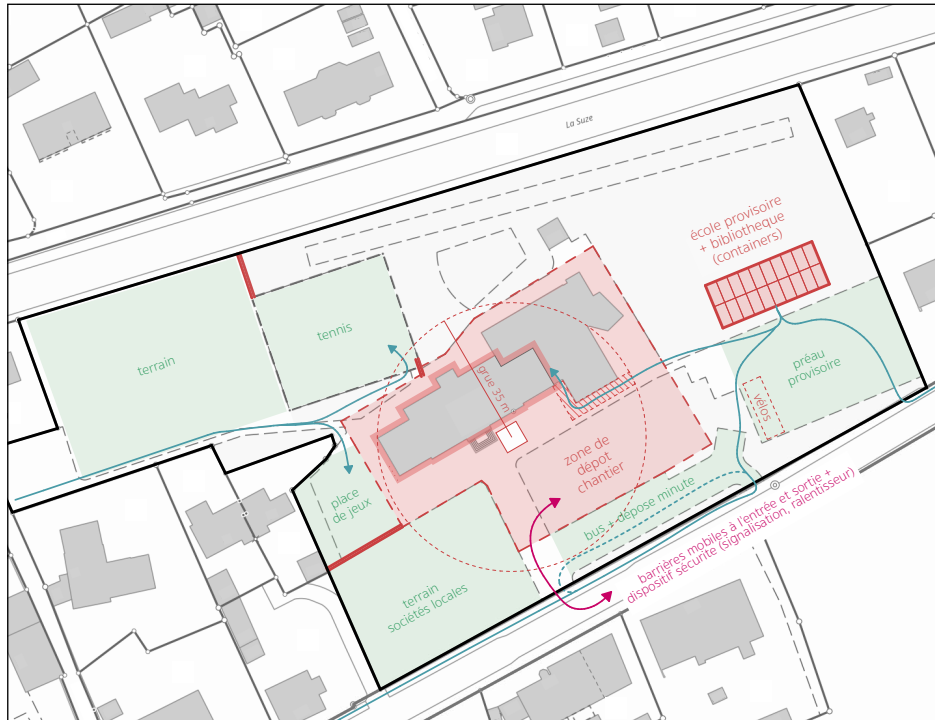



Cage d'escaliers existante - Dernier étage




Cage d'escaliers - Dernier étage - Visualisation du projet





 Zone de chantier sécurisée et fermée

 Accès utilisateurs

Vie pendant le chantier

Le bâtiment principal sera vidé pour toute la durée des travaux (estimée à 2 ans). Les classes ainsi que la bibliothèque seront déplacées dans des locaux provisoires. L'accès à la salle de gym et à la partie du rez-de-chaussée sera garanti et protégé par des barrières de sécurité et un tunnel.

Mise aux normes

Mise aux normes de sécurité

La rénovation de l'école de Courtelary vise à mettre le bâtiment aux normes actuelles, tout en respectant son caractère patrimonial. Des interventions ciblées garantiront la conformité aux exigences de sécurité incendie fixées par l'Assurance immobilière du canton de Berne (AIB), grâce à des adaptations simples et efficaces.

Acoustique et lumière optimisées

L'acoustique des salles de classe sera améliorée par des travaux sur les planchers, assurant une meilleure qualité de l'enseignement. De nouveaux luminaires offriront des espaces lumineux et agréables pour tous les utilisateurs.

Accessibilité pour tous

Un ascenseur reliera tous les étages afin de rendre l'entier du bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite. Intégré ingénieusement dans la zone arrière des étages et dans une lucarne aux combles, ce nouvel élément respectera au maximum les éléments patrimoniaux existants.

Installations techniques modernisées

Le chauffage, la ventilation, l'électricité et les sanitaires seront entièrement modernisés pour garantir leur conformité aux normes actuelles. Ces mises à jour assureront un fonctionnement optimal tout en préservant l'identité unique de ce bâtiment historique.

Durabilité

Efficacité énergétique renforcée

L'un des objectifs majeurs de cette rénovation est d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment. Une isolation performante sera mise en place en toiture, limitant les pertes de chaleur et réduisant ainsi les besoins en chauffage. De plus, la majeure partie des fenêtres actuelles seront remplacées par des vitrages. Finalement, le système de chauffage sera modernisé pour inclure un réseau de distribution entièrement renouvelé, des nouveaux radiateurs aux étages et un chauffage au sol dans les combles.

Matériaux durables et respectueux de l'environnement

Les matériaux sélectionnés pour la rénovation ont été choisis pour leur durabilité et leur faible impact environnemental. Par exemple, les fenêtres seront remplacées par des modèles avec cadre en sapin. La toiture sera isolée avec des matériaux durables et recouverte d'un mélange de tuiles anciennes et neuves pour une esthétique harmonieuse et durable.

Matériaux polluants éliminés

Le projet prévoit l'élimination des polluants nocifs pour la santé comme l'amiante qui se trouve actuellement dans les colles de carrelages, les sols et les parois des sanitaires, ainsi que le plomb qui se trouve dans les peintures de l'ensemble des murs intérieurs du bâtiment.

Devis

Le coût de l'ouvrage est constitué d'estimations des mandataires.

0	Achat de terrain	0
1	Travaux préparatoires	1'430'000
112	Démolitions	150'000
113	Démontage	100'000
127	Locaux provisoires	1'000'000
	Demande d'autorisations et divers frais	
	Taxes de raccordement	
	Fondations et terrassement	
	Fourniture et pose des containers, y.c. location de 2 ans	
	Installations de chauffage, sanitaire et électricité	
	Accès, barrières et protections	
	Système de clé, nettoyage, lavabo pour concierge, wifi	
	Remise en état	
136	Frais d'énergie et d'eau, etc.	50'000
152	Canalisations (adaptation du réseau)	100'000
191	Architecte	30'000
2	Bâtiment	7'980'000
211.0	Installations de chantier de l'entreprise de gros-œuvre	60'000
211.1	Echafaudages	100'000
211.5	Béton et béton armé	335'000
211.6	Maçonnerie	40'000
214.1	Charpente - intervention sur la toiture existante	400'000
214.3	Ossature bois - intervention dans les combles	270'000
214.3	Ossature bois - intervention sur les planchers	420'000
221.0	Nouvelles fenêtres en bois (sapin)	730'000
	Ensemble des nouvelles fenêtres au rez-de-chaussée	
	Ensemble des nouvelles fenêtres au 1er étage	
	Ensemble des nouvelles fenêtres au 2e étage	
	Ensemble des nouvelles fenêtres au 3e étage	
	Grande fenêtre dans les escaliers existants (nord)	
	Ensemble des nouvelles fenêtres des sanitaires	
	Ensemble des nouvelles fenêtres pour les lucarnes	
	incl. étanchéités ext. et étanchéités int.	

221.5	Portes extérieures en bois	60'000
222	Ferblanterie	90'000
223.0	Protection contre la foudre	65'000
224	Couverture	340'000
224.2	Vitrages de toits en pente	80'000
225.1	Etanchement des joints	25'000
227	Traitement des surfaces extérieures	250'000
228.3	Stores en toile	90'000
228.3	Rideaux intérieurs	115'000
231	Centrale de courant fort	70'000
232	Installations à courant fort	310'000
233	Lustrerie	180'000
235	Appareils à courant faible	15'000
236	Installations à courant faible	170'000
239	Divers	50'000
242.1	Production de chaleur	40'000
243.1	Distribution de chaleur	220'000
244	Installations de ventilation	120'000
247	MCR	30'000
251	Appareils sanitaires courants	110'000
252	Appareils spéciaux	5'000
253	Alimentation évacuation	25'000
254	Tuyauteries sanitaires	120'000
255	Isolation (tuyauteries sanitaire)	40'000
256	Autres prestations	25'000
258	Agencements de cuisine	30'000
259	Divers	20'000
261	Ascenseur	60'000
271.0	Crépis et enduits intérieurs	480'000
272.2	Ouvrages métalliques courants	120'000
273.0	Portes intérieures en bois	160'000
273.2	Vitrages intérieurs en bois	140'000
273.3	Menuiserie courante	205'000
275	Systèmes de verrouillage	105'000
281.0	Couches support, chapes	80'000
281.1	Revêtement de sol minéral	25'000
281.6	Carrelages	105'000
281.7	Revêtements de sol en bois	170'000
283.2	Faux-plafonds acoustiques	220'000
287	Nettoyage du bâtiment	40'000
289	Signalisations intérieures	25'000

291	Architecte	690'000
292	Ingénieur civil	50'000
293	Ingénieur électricien	40'000
294	Ingénieur CVS	50'000
296	Ingénieur bois + feu	50'000
296.0	Géomètre	10'000
296.4	Ingénieur en acoustique	10'000
297	Ingénieur sécurité	20'000
299	BAMO (Bureau d'assistance au Maître d'ouvrage)	70'000
4	Aménagements extérieurs (Réfection partielle des surfaces existantes)	50'000
5	Frais secondaires (Taxes, autorisations, assurances, etc.)	55'000
6	Réserve (Divers et imprévus)	790'000
9	Mobilier (Mobilier fixe salle de sciences)	100'000
Total TVA 8.1% incl.		10'405'000

Montants en CHF

Financement et quotité d'impôt

Malgré l'ampleur du projet et les investissements importants qu'il représente, les prévisions budgétaires actuelles permettent d'envisager sa réalisation tout en maintenant la quotité d'impôt communale à son niveau actuel, sans impact supplémentaire pour les contribuables.

La commune bénéficie d'une situation fiscale stable, avec une répartition équilibrée entre les contributions des personnes physiques (80 %) et morales (20 %), garantissant des rentrées régulières à long terme.

Par ailleurs, des subventions seront demandées et viendront éventuellement alléger la charge financière pour la commune. Pour des raisons légales, celles-ci ne peuvent pas être intégrées au crédit.

Organisation et objectifs

Le projet de rénovation suit un calendrier structuré en plusieurs phases, incluant les démarches administratives, les autorisations, la préparation des appels d'offres, et les travaux de construction. Pendant la rénovation, des locaux provisoires seront installés pour garantir la continuité des activités scolaires pendant les travaux.

L'objectif est d'achever les travaux pour la rentrée scolaire 2028. L'ambition première est de livrer un bâtiment sécurisé, conforme et parfaitement adapté aux besoins des utilisateurs.



Recommandation du Conseil municipal

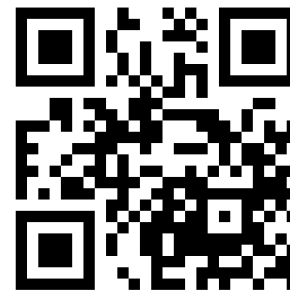
Le Conseil municipal, lors de sa séance du 10.12.24, a validé le projet dans sa totalité, tel que présenté dans le présent document, et vous recommande à l'unanimité d'accepter le crédit de rénovation du collège d'un montant de 10.4 millions de francs.

Consultation du projet et questions

Les plans du projet sont consultables au bureau municipal, durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous, jusqu'à la votation du crédit.

Le projet est également consultable en ligne sur le site internet de la commune via l'onglet «Rénovation collège» ou via le QR-code ci-dessous.

Pour toute question ou remarque au sujet du projet, l'adresse e-mail suivante est à disposition : renovation.college@courtelary.ch.



www.courtelary.ch/renovation-du-college

Impressum

Supervision : Municipalité de Courtelary, espèce architecture, Bienne et STUDIOV9, Bienne

Images : STUDIOV9, Bienne

Conception : Techno Area, Bienne

Rédaction et relecture : Marie Nicolet, Bienne

